

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Mars 2010 - 1,50 €



23 mars, 1^{er} rendez-vous des retraites

Une fois n'est pas coutume, le journal télévisé de ce mercredi soir, 24 février, à largement évoqué les manifestations de nos camarades retraités.

Et ce n'est pas sans un certain émoi que j'ai entendu le témoignage de Jocelyne Martin, 67 ans, ayant commencé à travailler à 14 ans et touchant une pension de 700 euros par mois, expliquer qu'elle ne mangeait que rarement de la viande et pour ainsi dire pas de poisson par manque de moyen et s'interrogeant sur les raisons d'une si petite pension après tant d'années de sacrifice.

La côtelette que j'avais alors dans mon assiette eu tout d'un coup un autre goût...

Sur 14 millions de retraités, près d'un quart vivrait avec moins de 900 euros par mois. Enlevez le loyer, la mutuelle, le chauffage et évaluez ce qui reste pour la nourriture, les vêtements, le téléphone, l'électricité etc.

La bataille sur les retraites qui va s'engager avec la manifestation du 23 mars, doit également intégrer cette situation.

Il ne s'agit pas seulement de maintenir l'âge du départ en retraite et le système par répartition, mais également d'obtenir des pensions décentes avec des revalorisations régulières indexées sur le coût de la vie.

C'est bien pour cela que le problème du financement des retraites ne peut se résumer à un allongement de l'âge de départ ou du nombre d'annuités. La CGT a des propositions claires et réalistes :

- faire contribuer tous les revenus (intéressement, stock-options et autre participation), y compris les revenus financiers
- moduler les cotisations patronales en fonction des politiques d'emploi des entreprises
- remettre à plat l'ensemble des exonérations. Pour plus d'informations, vous référer au « 4 pages » confédéral sur le sujet.

La bataille des retraites, c'est aussi celle de l'emploi et des salaires. N'oublions pas qu'un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites et que ce sont les salaires d'aujourd'hui qui font les pensions de demain.

Nos professions ne sont pas épargnées par ces enjeux. Certes, certains camarades retraités bénéficient de pensions convenables assis sur les salaires convenables qu'ils ont obtenus pendant leur parcours professionnel. Mais qu'en est-il des camarades, nombreux, qui ont des pensions proches de celle de Jocelyne Martin, après avoir travaillé toute leur vie comme brocheuse, receveur, employée ou manutentionnaire ? Et qu'en sera-t-il des pensions de demain, y compris pour ceux qui ont aujourd'hui, des revenus convenables si le gouvernement passe en force en rallongeant la période de référence servant au calcul du revenu net d'activité ?

La campagne pour la défense des retraites qui s'engage va être dure mais courte, parce que le gouvernement, comme à son habitude précipite le calendrier pour laisser le moins de temps possible aux salariés de s'organiser.

Rendez-vous le 23 mars, tous sur le pont, tous ensemble, pour une première étape qui en appellera forcément d'autres.



J.-P. Maréchal
Secrétaire du SGLCE

N° 341

SOMMAIRE

2 **Compte rendu de la commission exécutive du 14 décembre 2009**

3 **Retraites**

4/5 **Agence France Presse**

6 **Compte rendu de la commission exécutive du 1^{er} février 2010**

7 **Albert Camus par les ouvriers du Livre - IHS : Georges Ségué à la Maison du Livre**

8 **Libertés syndicales à Exacompta**



Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. - N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Ellysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.

Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :

A. M'Saoura,
M. Pavard,
Y. Volant,
Th. Fronty
Photos : J.-P.





Compte rendu de la commission exécutive du 14 décembre 2009

Sophie LACAZE présente au nom de la délégation du syndicat un compte rendu du 49^e Congrès de la CGT qui prendra la forme d'un article dans le Livre parisien. La CE félicite la délégation du SGLCE pour son travail, son intervention, son attitude et ses votes conformes aux débats préparatoires au congrès.

Éric MARTIN présente une première version du budget 2010 et un bilan des exercices 2009 et 2008. 2010 devrait être à l'équilibre par la suppression de deux salaires de permanents syndicaux et les efforts de tous. La CE du 1^{er} février prochain actera par un vote ces dispositions et un budget détaillé.

La vente de la Grande salle pour laquelle le SGLCE devrait être indemnisé à hauteur de 50 % du prix versé par l'acquéreur est acceptée ; cela nous permettrait de régler différents retard, de remettre en fonctionnement l'ascenseur et de reconstituer une petite trésorerie.

L'actualité revendicative du jour, présentée par Marc NORGUEZ, est marquée par :

- la lutte des sans-papiers : meeting le soir même à la halle Carpentier, journée de lutte de l'UD du Val-de-Marne et occupation chez Merkhoffer avec l'UL de Massy ;
- le retrait du PSE au Parisien et les mouvements à la Documentation française et chez Radianz ;
- la politique salariale est une question qui revient de plus en plus souvent dans les revendications ; pour aider aux NAO, un 4 pages du syndicat est en préparation et sera disponible début 2010 ;
- en presse, il est demandé une véritable revalorisation salariale (+ 300 €) à l'issue de la modernisation des imprimeries et des discussions paritaires régionales ;

L'emploi est au cœur de plusieurs dossiers majeurs. Au Monde Imprimerie, Direct Matin plus annonce son départ. Une rencontre a eu lieu entre le SGLCE et la direction du groupe Bolloré au siège de ce dernier pour examiner les causes de cette décision et les

moyens à mettre en œuvre pour la contrecarrer. Les quotidiens gratuits sont une part essentielle de la charge de travail des imprimeries de la presse parisienne, ils doivent tous y être imprimés. C'est aujourd'hui complètement réalisable. En conséquence, l'attitude de 20 Minutes qui continue avec son pas de deux ne peut se poursuivre.

En même temps, le groupe Bolloré qui annonce la sortie pour début 2010 d'un quotidien payant de 12 pages a un vrai dossier contre la direction du Monde Imprimerie. De manière plus générale, les contacts sont pris sur le transport et la fabrication du titre au siège à Puteaux.

La Sécafi qui gère l'entreprise annonçait en fin de semaine l'arrivée d'un repreneur espagnol (le groupe catalan Godo) qui reprendrait 67 % de l'imprimerie. David GUIRAUD ne consentant à donner de réponses à nos demandes de confirmation que l'année prochaine, les camarades se réuniront en AG mardi 15 décembre vers 13 h 00 pour exiger d'être véritablement informés. Un CE est convoqué pour le 18 décembre, il devrait logiquement éclairer les élus du personnel. Si tel n'était pas le cas, les travailleurs devraient intensifier leurs actions avec le soutien de tout le syndicat.

Non signataire du « nouveau contrat social des imprimeries de la presse quotidienne nationale » et n'aspirant pas à l'être pour l'avenant n° 1, c'est bien notre délégation qui, depuis le 27 octobre, date de la signature du SIP, a fait prendre en compte de réelles garanties sociales et financières sans pouvoir modifier la nature du plan social et son volet « capitalisation » de la retraite. Une réunion technique de présentation des avancées des dossiers se tiendra le 15 décembre à 15 h 00 ; La signature est prévue par le

SPQN le 18 décembre. Nous irons sans stylo.

À l'AFP, mobilisation des salariés de l'agence pour refuser le changement des statuts de 1957 qui remettrait en cause l'indépendance. Différentes auditions sont en cours à l'Assemblée nationale et au Sénat. MITTERAND a nommé des experts. La CGT rassemblée (ouvriers, employés, cadres et journalistes) mène la bataille en pointe avec les autres organisations syndicales.

Aux NMPP, départ de titres de MONDADORI (Télé Star et Télé Poche notamment) chez les MLP.

Protection sociale en presse : l'avenant n° 4 au module presse parisienne qui doit assurer l'équilibre et la qualité des prestations sera signé vendredi 18 décembre pour entrer en application normalement dès janvier. L'avenir de la Mutuelle nécessite notre plus grande vigilance !

Liberté et droit syndical : la direction d'Exacompta s'acharne à demander le licenciement de notre camarade Djazi. Nous ne laisserons pas la peur reprendre le pouvoir dans cette entreprise.

Des informations complémentaires sont versées au débat par Jean-Philippe MARECHAL concernant les entreprises de la région qui connaissent des difficultés comme Hélio Corbeil, Brodard Graphique à Coulommiers et les imprimeries du groupe SEGO. À l'Imprimerie de Tremblay, beaucoup de dossiers sont ouverts mais peu ont abouti.

Les débats sont riches et un pot fraternel mais modeste clôt l'assemblée.

Paris, le 16 décembre 2009

Président de séance : Didier LOURDEZ.

Présents : AIT SERHANE, AKOUN, BARTEL, BONHOMME, CALBOU, DE SOUSA, DJEBALI, DOARE M. et P., DURIN, ELBAZ, FERIGNAC, FRONTY, GRAL, JOSEPH, JOURDAS, KORCHIA, LACAZE-MASMONTEIL, LE BIHAN, LE ROUX, LESAGE, LOURDEZ D., MARTIN, MEYNARD, MSAOURA, NORGUEZ, PARISOT, PAVARD, PINCELOUP, RAUT, THOMAS FLORES..

Invités : Dominique AYGALENC, déléguée du SGLCE au 49^e Congrès, Julien LERI pour l'UD du Val-de-Marne, Joël LALLET pour l'UD de Seine Saint-Denis.

Excusés : BAUDRY, BOUYRIE, DEBABECHE, GHOUINI, LEBEGUE, ROPERT, SALAUN L, SINOPOLI, VENDANGER

Copy Conform'

Copieur - Fax - Imprimante

consession

RICOH

La société Copy Conform' vous orientera vers

les solutions bureautiques les mieux adaptées



Sté COPY CONFORM'

22 rue Beffroy, 92200 Neuilly/Seine

Tel: 01.46.24.02.66

Fax: 01.46.24.01.81

Copy Conform'

Dans la lutte pour les retraites

La réforme des retraites est l'un des dossiers majeurs de l'année 2010. L'un des objectifs du patronat et du gouvernement est de remplacer le système actuel basé sur la répartition des richesses par un système individualisé reposant sur la capitalisation. Face à la succession ininterrompue des « plans sociaux » en presse depuis trente ans et aux NMPP depuis vingt ans, qui ont permis des départs avant l'âge légal de 65, puis de 60 ans, certains chez les patrons ont répan-

du l'idée que les ouvriers de la presse parisienne étaient peu concernés par la dégradation du système des retraites au niveau national. Cela n'a jamais été le cas. Les dispositifs mis en œuvre dans la profession ont toujours été directement liés à la législation et aux règles en vigueur, avec un « mieux » pourrait-on dire au début des années quatre-vingt et des « modes dégradés » avec les lois Balladur et Fillon. Aujourd'hui, c'est encore plus exact avec le versement de «

rentes » issues de primes de licenciement capitalisées pour nos camarades de Presstalis (ex NMPP) et des imprimeries de presse. Les salariés de la presse, ceux des NMPP, découvrent un avant-goût des réformes libérales qui veulent la mort d'un système juste et solidaire. Avec tous les autres salariés, avec les retraités, ils doivent se retrouver en première ligne pour porter les propositions de la CGT.

Marc Norguez

La CGT propose des solutions durables

À quel âge pourra-t-on demain partir à la retraite ? Avec quel montant de pension ? Comment assurer durablement le financement du système ? C'est pour répondre précisément à ces questions que la CGT formule d'autres pistes de réformes avec les propositions qui suivent. Elle entend dès aujourd'hui les mettre en débat pour en faire le sujet des discussions qui s'engageront bientôt avec le gouvernement et le patronat.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES SALARIÉS, DES RETRAITÉS, TROUVER LES FINANCEMENTS NÉCESSAIRES, CONSTITUENT LA BASE DES PROPOSITIONS DE LA CGT

1. Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

2. Des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète

Pour y parvenir, la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence – au lieu des vingt-cinq meilleures aujourd'hui – et une actualisation des salaires portés au compte sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix.

Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au Smic net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

3. Justice et réduction des inégalités

Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieu-

sement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui.

Pour réparer cette injustice, les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité.

De même les droits familiaux et conjugaux doivent être revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

ASSURER LE FINANCEMENT DES RETRAITES

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de produit intérieur brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires.

Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule trois séries de propositions.

1. Faire contribuer tous les revenus

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale.

En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.

2. Une autre politique de l'emploi

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus, c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites.

La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au quinzième rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans.

Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une tout autre dimension que les « mesurtes » relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

3. Augmenter et moduler les cotisations patronales

La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (30 milliards d'euros en 2009).

L'AFP dans le feu des débats

La résistance au projet de Pierre LOUETTE se développe en dépit des manœuvres du P.D.G., missionné par l'Élysée pour transformer l'AFP en agence gouvernementale avant de livrer celle-ci, selon toute vraisemblance, à des entreprises privées.

Les syndicats de l'AFP, au premier rang desquels la C.G.T., ont mobilisé l'opinion publique à travers les campagnes de pétitions, multiplié les actions et arrêts de travail en mai, septembre et octobre. Ils ont été auditionnés par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale et, à force d'insistance, le mot est faible, ils ont obtenu la réunion d'une table ronde au Sénat qui s'est tenue le 12 décembre 2009. A ces occasions, on a pu mesurer combien M. Louette et le gouvernement agissent de manière pour le moins cavalière, à l'égard du Parlement dont ils tiennent les élus pour quantité négligeable.

Les auditions de l'Assemblée Nationale

C'est si vrai que Mme Tabarot, députée (UMP), Présidente de la commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation, s'offusquait à juste titre, d'apprendre, par voie de presse, que Monsieur Pierre Louette avait annoncé qu'« un projet de loi portant sur la réforme de l'AFP sera déposé sur le bureau de l'Assemblée en avril et soumis au vote en juin ». C'est avec autant de désinvolture que le ministre Frédéric Mitterrand annonçait le 10 décembre 2009, qu'il missionnait une commission d'experts, chargée d'étudier l'évolution de l'AFP sans en avoir informé les députés. Scandalisé, Monsieur Herbillon (UMP) fulminait devant M. Peyregne, Mme Franceschini et M. Bézard, hauts fonctionnaires du ministère de la culture : « Je ne trouve absolument pas normal, alors que la commission avait commencé à procéder à une série d'auditions, que nous n'ayons pas été informés par le gouvernement de ce comité d'experts et la représentation nationale, Assemblée et Sénat, en ait été écartée... Certes, si je reprends "en creux" le discours qu'a prononcé le ministre lorsqu'il a installé le comité d'experts, les parlementaires que nous sommes, membres de la commission qui s'occupe notamment des médias, ne sont pas des experts particulièrement éminents et indiscutables... Il est vrai que nous ne sommes que de modestes élus du peuple... Jusqu'à plus ample informé, c'est encore le Parlement qui vo-

te les lois ! ... Enfin, l'un des objectifs de la réforme constitutionnelle n'était-il pas de redonner des responsabilités et du pouvoir au Parlement ? Indignation partagée par tous les députés qui se sont exprimés. Tandis que Mme Marie-Hélène Amiable (PCF) déclarait « Nous redoutons une étatisation de l'agence qui lui ferait perdre, en même temps que son indépendance, une grande partie de sa crédibilité. Nous craignons qu'à la suite, dans un mouvement général de réduction des dépenses publiques, un désengagement de l'état entraîne une privatisation ». Monsieur Michel Francaix (SRC) : « Je constate qu'il est question de changer le statut de l'AFP au moment où elle se porte le mieux : les déficits ont été réduits, un certain équilibre a été trouvé... Mais je ne pense pas qu'elle soit en danger, encore moins que la modification de son statut puisse régler tous les problèmes ... la question du statut n'est pas centrale. Il faut avant tout se mettre d'accord sur l'essentiel : une agence de presse doit être le journal des journaux ».

Mme Martine Martinel (SRC) : « Je partage l'indignation contenue, mais ferme, de Michel Herbillon. Je souhaiterais que soient précisées les missions qui ont été confiées au groupe d'experts et dire ma perplexité quant à la nomination de M. Henri Pigeat à sa tête. C'est en effet sous la présidence de M. Pigeat que l'AFP a connu les plus grandes grèves de son histoire : celui-ci avait prévu un plan de licenciement de 150 salariés et la fermeture du service photo, qui s'avère aujourd'hui le service le plus rentable de l'agence ». Le mercredi 2 décembre, l'intersyndicale (CGT-CFDT-SNJ-SUD-FO-CGC) était reçue ainsi que M. Louette qui persiste dans sa volonté de modifier le statut de l'agence tandis que l'intersyndicale est unie dans son refus d'une transformation en société par action (lire dans l'encarté, la position de la CGT).

La table ronde du 12 Décembre au Sénat

La réforme proposée par M. Louette n'a pas soulevé l'enthousiasme des participants, loin s'en faut, comme en témoignent les interventions les plus pertinentes dont nous vous

livrons quelques extraits : M. Jacques Legendre (UMP), président de la commission de la culture, de l'Éducation et de la communication ouvre les débats en manifestant l'attachement du Sénat à « l'Agence France Presse, seule agence d'information mondiale non anglo-saxonne et véritable bijou du journalisme professionnel et indépendant ». M. David Assouline (PS), rapporteur pour avis sur les crédits de la Presse pour l'année 2010 a notamment déclaré : « ma position est de dire qu'on ne peut toucher à l'indépendance rédactionnelle et à la fiabilité de l'information, même pour des intérêts économiques et financiers ». Gédeon Kouts, président de l'association de la presse étrangère (APE) : « il faut se méfier d'un changement qui pourrait affaiblir cette grande agence qui a réussi à maintenir une certaine image du journalisme à la française, en conservant toute son utilité vis-à-vis de la presse du monde entier ». Jacques Morandat, directeur général de la Fédération française des agences de presse (FFAP) soulignait avec force : « dans le statut de 1957, la garantie de l'indépendance éditoriale absolue est un élément formidable. Il ne faut pas y toucher, sauf à améliorer le texte. C'est la pierre angulaire de l'AFP ». M. Yvon Renar, sénateur (PCF) : « la question qui se pose est de savoir si la France souhaite avoir une agence de presse écrite internationale qui continue à faire jeu égal avec les deux grandes agences dont on a cité le nom, dans le cadre du pluralisme des sources d'information ». M. Dominique Wolton, directeur de recherches (CNRS) : « Les élites françaises n'ont tiré aucune fierté du fait qu'une des 3 agences mondiales soit française, francophone et puisse avoir des services en langue étrangère. C'est un véritable miracle et je ne comprends pas que ceci ne soit pas valorisé. Les moyens financiers de développement sont ridicules par rapport aux investissements que l'on est capable de faire dans d'autres secteurs. La difficulté à trouver de l'argent est la preuve de l'incapacité de nos élites à comprendre la place de l'information et de la communication dans le monde contemporain ». M. Claude Moisy, journaliste, ancien PDG de l'AFP souligne qu'il « est plutôt en contradiction avec Pierre Louette et plutôt d'accord

avec les interventions des représentants des syndicats, auxquels j'ai été confronté, pas toujours agréablement, dans l'exercice de mes fonctions !... » M. Moisy continue son intervention en soulignant que c'est l'originalité du statut et les qualités professionnelles du personnel qui ont permis à l'AFP de se développer, de conquérir et de tenir sa place parmi les trois plus grandes agences mondiales. Il poursuit : « L'AFP a été créée et a existé durant un demi-siècle uniquement grâce à la volonté unanime du corps politique français, exécutif et législatif confondus... Il existe en Amérique un proverbe qui dit que l'on ne répare pas une machine qui fonctionne ; l'AFP, quel que soit son statut, fonctionne depuis un demi-siècle ! Si la volonté politique de l'état demeure de continuer à soutenir l'AFP en finançant son déficit culturel, ce n'est pas la peine de changer son statut... Je connais mal le fonctionnement des institutions auxquelles on songe pour constituer un actionnaire stable et pérenne mais pour moi, il s'agit d'une plaisanterie : il n'y a pas d'actionariat stable et pérenne autre que l'Etat ! » A la question de M. Jacques Hardoin, directeur général de la Voix du Nord :

« Pourquoi l'AFP est-elle différente des autres agences ? Pourquoi serait-elle en déficit structurel lorsque les autres peuvent équilibrer et gagner de l'argent ? »

M. Moisy répondrait que l'associatif Press est une coopérative qui compte 1500 membres et vend ses services à quelques milliers de stations de radio et de chaînes de télévision aux Etats-Unis. L'activité étrangère est reconduite et peut être poursuivie à perte. La base médiatique de l'AFP est minuscule par rapport à la base américaine. Reuters a décidé

en 1970 de se transformer en instrument des marchés financiers. Leur clientèle n'est plus constituée par les médias mais pas les marchés financiers.

La fourniture de l'information générale aux médias représente moins de 10 % du chiffre d'affaires de Reuters...

Les experts

Après toutes ces interventions qui convergent contre le projet élyséen de changement du statut de l'AFP, on comprend mieux que pour parer à l'éventualité d'une présentation trop critique de son projet, ou pire d'un rejet de celui-ci, le gouvernement et le PDG de l'AFP, appellent en renfort des « experts ». Il faut bien dire que, pour le moment, la ficelle est plutôt grosse. Le 1^{er} février 2010, Frédéric Filloux, prétendu spécialiste du multimédia (cofondateur du gratuit 20 minutes) pond un rapport d'une cinquantaine de pages d'anglo-saxonneries fumeuses (le segment du breaking news et les défenseurs des news wires transmettrons une vidéo live contribuant à une commoditization de l'information chaude ou le cheap and simple l'emporte sur la fonctionnalité du speech-to-text et il met en œuvre le principe du Hedgehog concept)- Nous vous épargnons le reste – le rapport aboutit, comme par hasard aux mêmes conclusions de Pierre Louette, à savoir de jeter à la mer le statut de 57.

Il clame que « rien ne se fera sans une renouation du pacte social dont la déliquescence menace l'AFP » avec remise en cause des 35 heures, individualisation des salaires, d'un personnel par ailleurs trop nombreux, trop payé, trop âgé !...Enfin, comme nous l'avons

dit au début de cet article, M. Frédéric Mitterrand missionne, lui aussi une commission présidée par Henri Pigeat, ex PDG de l'AFP, présent dans toutes les mémoires pour avoir provoqué les plus longs conflits avec le personnel de l'agence et voulu fermer le département photo qui s'est révélé le plus rentable ! Les nominations d' « experts » provoquent un lourd malaise. A l'instar du pouvoir des conseillers du palais, Messieurs Guéant et Guenot qui ont une influence sur le cours des affaires publiques notoirement plus importants que Matignon et le Parlement, le contournement des élus de la République n'est-il pas redoutablement invasif ? Dans l'immédiat, l'avenir de l'AFP passe par le retrait sans condition du plan Louette et la réunion de la profession toute entière autour de son combat pour préserver l'indépendance des sources d'information dans le monde.

Yann Volant

POSITION DE LA C.G.T.

Au cours des auditions, la CGT-AFP réaffirmait que l'agence doit « développer son action et parfaire son organisation en vue de donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et ininterrompue, une information exacte, impartiale et digne de confiance ». Il est impératif de renforcer l'AFP dans son cœur de métier et de développer les équipes rédactionnelles tous supports confondus, développer de nouvelles langues de travail ; pratiquer le tutorat des plus anciens vers les plus jeunes, titulariser les CDD, lutter contre le sectarisme vis-à-vis des séniors.

Le statut de 1957 ne peut être remis en cause puisqu'il a permis à l'agence de se développer, de grandir et de se maintenir à la 3^{ème} place dans le monde des agences de presse internationales... Nous refusons que des retouches du statut soient mises à profit pour changer la nature même de l'AFP, par des amendements, subrepticement votés de nuit en Sénat ou à l'Assemblée... L'AFP est un enjeu pour le pluralisme de l'information, et donc pour la démocratie. Une information exhaustive, vérifiée et sourcée est un droit des citoyens.

Pour assurer le financement, la CGT propose quelques pistes de réflexion : • Dotation en capital-Prêt à taux zéro par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) • Taxe sur les recettes publicitaires de la presse, de l'audiovisuel ou de « nouveaux médias » • Maintien du vote par le parlement des abonnements publics du niveau de l'inflation-Retour en pleine propriété de l'immeuble par l'abandon du remboursement du crédit-bail.

DERNIÈRE MINUTE

En plein bouclage du Livre parisien, nous apprenons par dépêche AFP du 24 février la démission de Pierre Louette qui est nommé secrétaire général de France Telecom. Nous souhaitons que ce coup de théâtre tire le rideau sur son projet et bon courage aux salariés de France Telecom !

APEX
A PRIME & SOGEX-ACTE

Au service des élus et des CE
les clés pour anticiper

Voir clair dans la stratégie de l'entreprise, décrypter les bilans, identifier les zones d'ombres... à l'heure de la mondialisation, les élus des comités d'entreprises ont besoin d'informations pertinentes et d'analyses clairvoyantes. Apex est un cabinet indépendant de diagnostic et de conseil économique, social et financier au service des élus et des CE.

Pour anticiper les plans de l'entreprise et de ses actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, Apex apporte une expertise critique, des chiffres, des faits et des arguments qui ouvrent un vrai dialogue social et qui permettent d'agir avec clarté.

ANTICIPER LES PLANS
de la «World Company»

APEX 17 bd Poissonnière - 75002 Paris
Tél. 01 53 72 00 00 - www.apex.fr

© Illustration Sarah Rivière



Compte rendu de la commission exécutive du 1^{er} février 2010

● La politique financière, le vote du budget et ses implications (rapporteur : **Éric Martin**)

Le budget 2010 doit être à l'équilibre ou avec un minimum de déficit, tel est l'engagement pris.

La situation financière est positive grâce à la vente de la grande salle qui va permettre, comme prévu, de rembourser nos dettes à Cogétise et au SNJ-CGT.

Néanmoins, cette manne financière ne doit pas servir au fonctionnement du syndicat mais bel et bien à reconstituer notre trésorerie. Hormis la réparation de l'ascenseur, le reste sera thésaurisé.

Sur le plan du budget 2010, les charges fixes vont diminuer mais les recettes également du fait de la vente de la grande salle. Les charges salariales seront à nouveau en baisse avec la non-prise en charge de certains salaires, notamment celui de Jean-Philippe Maréchal, ou encore le départ de membres du personnel administratif.

Ceci n'est malheureusement pas sans poser quelques problèmes de fonctionnement interne, malgré les énormes efforts consentis par le personnel et dont nous devons le remercier. Cet effort devrait d'ailleurs être collectif et il conviendrait de faire preuve d'indulgence et de compréhension. Dans un objectif de simplification du travail, de nouveaux outils de travail vont être mis en place.

Sur le plan des recettes, nous constatons une augmentation du nombre d'adhérents. Néanmoins, pour une partie de ceux-ci, l'adhésion n'est souscrite que pour une aide ponctuelle majoritairement des cas de licenciements et, une fois hors de notre périmètre professionnel, elles cessent leur cotisation. Les recettes diminuent, mais moins brutalement que ces dernières années. Avec les mesures prises sur les dépenses, l'équilibre financier devrait perdurer sur les années à venir.

Ainsi, la commission exécutive adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2010.

● Le renforcement, la vie syndicale et la formation syndicale : un objectif majeur en 2010 (rapporteur : **Guillaume THOMAS FLORES**)

Situation de notre état d'organisation en nombre de FNI pour 2009.

Remarque : en début de chaque année, les FNI de l'année précédente nous parviennent encore en nombre significatif. Aussi, nous ne clôturerons définitivement notre état 2009 qu'à la fin du mois de mars prochain. Les chiffres suivants sont donc provisoires.

Comme vous avez pu le constater dans le tableau du 26 janvier, nous totalisons **1 821 FNI**. Ce chiffre n'intègre pas les adhérents de la section des Messageries que nous évaluons à plus de 450 adhérents. Aussi je pense, au regard du total 2008, que lorsque nous disposerons du pointage définitif de l'ensemble des **FNI 2009, le total devrait s'établir à plus de 2250 FNI**.

À ce jour, nous enregistrons 406 adhésions ou réadhésions pour 2010. Nous ne partons pas de rien et c'est bien la démonstration que lorsque nous proposons aux salariés l'adhésion au SGLCE une part d'entre eux répond positivement.

Dans le cadre de la campagne de syndicalisation lancée en ce début d'année, le « 4 pages » réalisé par Nathalie FAIPEUR est disponible, sur demande, pour toutes nos bases syndicales. Un courriel a été adressé en ce sens aux contacts et représentants du syndicat. Plusieurs sections syndicales l'ont déjà diffusé auprès

des salariés de leur entreprise. C'est le cas de l'AFP, Presse informatique, Mondadori France, Inter Routage, Leval, Eurogravure, les Éditions Législatives, les SAD, STP et l'OPCA. Les choses avancent donc et, comme pour les adhésions, **il nous faut faire plus**. Il y a encore beaucoup de grandes entreprises où nous sommes organisés et où nous pouvons nous adresser aux salariés dans le cadre de notre campagne de syndicalisation.

Enfin la diffusion du « 4 pages » dans le dernier numéro du Livre parisien nous a permis de toucher nos adhérents « isolés » afin de les associer à cette démarche au travers d'une distribution personnelle à l'un de leur collègue de travail.

Amplifier cette campagne auprès des salariés avec lesquels nous sommes en contact dans les entreprises doit être une priorité au cours des trois prochains mois. Nous pouvons déjà envisager un prolongement avec un nouveau support sur des aspects plus thématiques et revendicatifs traitant des questions de l'emploi, des salaires et de la retraite.

VIE SYNDICALE : AGENDA 2010

Compte tenu des attentes des salariés en réponse aux effets de la crise et en rapport avec l'agenda social (à l'entreprise, professionnel et interprofessionnel), nous pourrions dans cette perspective animer la vie syndicale de notre syndicat et des sections à partir d'interventions auprès des salariés des entreprises de nos branches (sous la forme de tracts) mettant en avant nos propositions ; nombre de sujets s'y prêtent. En effet salaires/NAO, retraites/protection sociale, emploi/formation seront les grandes thématiques de 2010. Assurer notre présence clairement identifiée SGLCE CGT, trois à quatre fois par an dans le cadre de campagnes de mobilisation et de syndicalisation, devrait s'intégrer à notre vie syndicale commune en 2010.

La formation syndicale, composante de notre vie syndicale, est plébiscitée par nos adhérents qui expriment ainsi leurs besoins lorsqu'on les sollicite sur leurs attentes à l'égard du syndicat. Nos programmes pour cette année comprennent un stage d'accueil (15 et 16 février) et un stage de niveau 1 (du 22 au 26 mars). Début décembre, lors de la réunion de la commission formation syndicale, il a été retenu la nécessité d'intensifier les propositions de participation aux stages de formation à l'ensemble de nos adhérents qui s'est concrétisée par un courrier adressé à l'ensemble des nouveaux adhérents de 2009 les invitant à s'inscrire aux stages d'accueil et de niveau 1. Les premiers retours n'ont pas tardé et nous comptons 10 inscrits pour le stage d'accueil des 15 et 16 février. À tous les niveaux du syndicat, nous pouvons relayer cette initiative de la commission formation syndicale. Tous les relais sont utiles : de la section syndicale d'entreprise aux secteurs professionnels, en passant par les catégories, le bureau syndical et la commission exécutive pour dynamiser cet aspect de notre vie syndicale.

Prendre en compte la question de la formation syndicale pour tous nos adhérents en commençant par le stage d'accueil, c'est penser à l'avenir de notre syndicat.

APPEL pour le Niveau 1 du 22 au 26 mars 2010

La priorité, aujourd'hui, est de tenir le Niveau 1 du mois de mars. À ce jour, nous ne comptons que peu d'inscrits et nous avons jusqu'au 19 février pour compléter ce stage afin qu'il puisse se tenir dans de bonnes conditions. Veillons, d'ici cette date, à rechercher dans nos collectifs syndicaux les camarades susceptibles et désireux d'y participer afin de les inscrire au plus vite !

Pour cette année, le programme s'organisera sur la base de sessions de stages d'accueil et de niveau 1, a priori une de chaque par semestre. Le tout sera complété par des stages économiques, CE, élus et mandatés, communication et organisation qui restent à fixer dans un calendrier.

● L'actualité syndicale dans la profession (rapporteur : **Laurent JOSEPH**)

L'activité syndicale du début d'année a été particulièrement intense.

Dans la même semaine, les camarades du Monde imprimerie et de Presstalis étaient dans l'action.

Pour les premiers, il s'agissait, d'une part de faire face à l'an-

nonce du groupe Bolloré qui, sous prétexte d'une qualité défallante, veut retirer Direct matin plus de l'imprimerie pour le faire réaliser dans le labour et, d'autre part, de s'opposer à la direction sur la question du droit syndical. En effet, s'appuyant sur le volet 1 d'Imprime, M. Chamack voulait revoir à la baisse tous les accords et, comme si cela ne suffisait pas, avait décidé de saisir le tribunal pour l'organisation des élections faute d'accord.

Pour les camarades de la branche des quotidiens de Presstalis, l'absence de dialogue avait conduit au blocage de la distribution des quotidiens, la direction ayant unilatéralement décidé de supprimer tous les CDD, revenant ainsi sur les accords d'effectifs.

Dans les deux cas, c'est la question de l'emploi et de la charge de travail qui est au cœur des préoccupations.

Le vendredi 8 janvier fut donc une journée pleine pour les militants de notre syndicat.

- Action de soutien, la journée, aux salariés de Brodard graphique du groupe Maury, en lutte contre la menace d'une liquidation ;
- Réunion le matin au SPQN pour le Monde ;
- Réunion l'après-midi au siège de Presstalis.

AU FINAL

Pour Le Monde : Après deux non-parutions du journal les 5 et 6 janvier, une rencontre sous l'égide du SPQN a permis sur, la question de l'investissement, de retenir le principe d'une démarche commune auprès de la DDM (direction du développement des médias).

Si le problème du droit syndical a pu se régler par un accord, les élections au Monde se tiendraient le 11 février, les questions de la charge de travail et de la modernisation restent en suspens.

Pour Presstalis : Un compromis a pu se dégager sur les postes et les CDD. Une partie des postes a été maintenue. Les camarades de la délégation de la section Messageries ont senti la direction déterminée à ne pas remplacer les départs à venir et à poursuivre l'externalisation des tâches.

Dans la perspective de la réforme annoncée du niveau 2, c'est cette même logique que défend le directeur de la logistique des NMPP pour le niveau 1.

Bien décidés à ne pas laisser faire, les militants de la section SAD se sont réunis pour élaborer une riposte et exiger l'intégration des activités sous-traitées. Ils comptent s'appuyer sur le rapport de l'expert comptable. Un dossier à suivre ...

Dans la continuité de nos actions, le 12 janvier, les délégués de presse ont décidé de faire monter la pression sur les quotidiens gratuits exigeant pour les uns leur retour, pour les autres leur réalisation dans les entreprises de la PQN. D'un état d'alerte orange, comme le disait notre communiqué, nous sommes passés le dimanche 17 au rouge avec le blocage de 20 minutes, Direct matin plus préférant ne pas paraître. Dans la foulée, le 18, notre syndicat a sollicité le SPQN pour l'organisation d'une réunion éditeurs/PQN, éditeurs Gratuits/imprimeurs visant à définir les modalités de la réalisation de tous les quotidiens gratuits au sein des imprimeries de la PQN.

Le 21 janvier, le SPQN - par la plume de M. Morel - répondait qu'il n'était pas envisageable de tenir une telle réunion, arguant la liberté de choix commerciale des éditeurs de gratuits.

Même si M. Morel nous assure qu'il fera le maximum pour tenir ses engagements, on se demande tout de même quel est le poids du SPQN à organiser la profession et si, d'ailleurs, il souhaite toujours tenir ce rôle.

Un SPQN bien silencieux sur la politique salariale que nous avons sollicité en décembre pour faire le bilan 2008-2009 et ouvrir les négociations 2010.

Pour notre syndicat, la question salaire pouvoir d'achat se pose, tout comme le décalage de plus en plus flagrant entre l'indice INSEE et la hausse des prix ressenti par tous les ménages.

C'est pourquoi, nous demandons ce réexamen de la politique salariale au point mort depuis juillet 2008.

Nous proposons une revalorisation sur 2 ans de 10 %. Pour le syndicat, cela correspond à la perte de pouvoir d'achat et à la réalité des hausses.

Président de séance : Didier LOURDEZ.

Présents : Bartel, Bonhomme, Djebali, Durin, Doaré M. et P., Fronty, Gral, Joseph, Jourdas, Le Bihan, Lesage, Lourdez D., Marechal, Martin, Meynard, Norguez, Parisot, Pavard, Pinceloup, Raut, Ropert, Thomas Flores.

Excusés : Akoun, De Sousa, Baudry, Elbaz, Férygnac, Foublin, Galluchot, Ghouini, Lacaze-Masmonteil, Lourdez L., Renault, Salaun L., Vendanger.



À Albert Camus, ses amis du Livre

Un petit fascicule, édité chez Gallimard dans la collection NRF (Nouvelle Revue Française), raconte un Albert Camus proche des ouvriers du Livre.

Albert Camus débuta dans le journalisme à l'Alger républicain, où il livra ses premiers combats au sein des rédactions pour pouvoir écrire et dénoncer « la misère de la Kabylie ». En 1940, les autorités en place interdisent ce journal.

L'ouvrage (NRF) est rédigé par des ouvriers qui ont connu Camus, lors de son embauche à Paris soir en 1940 ou au journal Combat, jusqu'à la Libération. Dans ce petit livre méconnu, les ouvriers du livre n'érigent pas de statue à Camus, beaucoup d'entre eux ignoraient son envergure littéraire, sa carrière de dramaturge. Ils évoquent l'ambiance, les nuits passées au marbre, les discussions. Ils parlent d'un copain de travail.

Pour les professionnels de la presse, Camus fut un correcteur modèle, un rédacteur soucieux d'un travail précis, aimant les lignes de plomb ; d'autres le connurent comme secrétaire de rédaction, puis comme directeur marquant son passage, par sa disponibilité, sa capacité d'écoute.

Quelques témoignages :

« Quand on avait bavardé d'heure avec lui, il semblait que la vie était plus légère, on s'accommodait mieux de l'humanité ... ».

« Il cultivait l'amitié, la compréhension, restait

calme, se réjouissait qu'on l'appelle Albert et qu'on le tutoie ... ».

« Camus était plus souvent au marbre qu'à la rédaction. Il adorait l'atmosphère de l'imprimerie et aimait se retrouver devant les lignes de plomb ... Rappelez-vous : il n'a jamais signé ses éditoriaux ne voulant pas se mettre en vedette ... ».

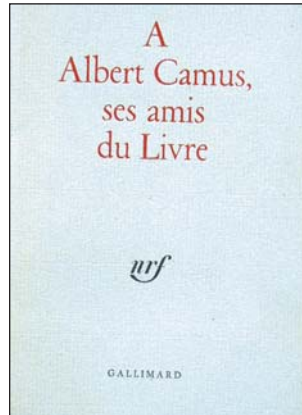
En 1944 à la Libération, Camus assume la charge de directeur et rédacteur en chef de Combat. Un délégué ouvrier le décrit ainsi :

« C'était vraiment un gars du marbre. On pouvait le considérer comme un ouvrier du Livre, il avait adopté notre vocabulaire, nos qualités, nos défauts, il était au marbre comme chez lui ... ».

Lorsqu'il reçoit le prix Nobel, il répond à un ami du Livre en ces termes :

« ... Les honneurs valent ce que valent les hommes qui les donnent. Mais ce sera une de mes grandes fiertés que d'avoir gardé l'estime et la sympathie d'hommes comme toi qui ont longtemps travaillé au même marbre que moi ».

Camus est connu pour son intransigeance. Pendant la Résistance, avec quelques camarades du maquis de l'Oise, il avait envisagé de faire du journal Combat une coopérative ouvrière à la Libération.



Ils furent minoritaires.

Plus tard, il quitta la rédaction de Combat. Ce journal ouvert, où il avait mis toute son énergie, se détournait de l'information pour empiler les sujets plus populaires, ce qui navrait Camus.

Voici ses mots, exprimés à un ami resté à Combat :

« ... J'ai quitté Combat il y a plus d'un an ... J'ai relu mon premier éditorial, non sans tristesse, nous l'avions signé ensemble par notre travail, notre lutte et nos espoirs communs. Mais nous étions désar-

més puisque nous étions honnêtes. Cette presse, que nous voulions digne et fière, est aujourd'hui la honte de ce malheureux pays ... ».

Au lieu de faire un raffut de mauvais goût au sujet du Panthéon, Sarkozy eût mieux fait de s'inspirer de l'honnêteté de Camus pour mettre en place ses états généraux de la presse.

Le panthéon de Camus existe déjà : c'est un marbre sobre où traîne une odeur de plomb, de papier et d'encre, où sont restés posés un cendrier, des tasses à café, les mots de la nuit et l'esquisse d'un idéal ... l'idéal que nos maîtres veulent abattre !

Michel ANCÉ

Résister !

Rencontre historique à la maison du Livre dans le cadre d'une conférence organisée par l'institut d'histoire sociale du Livre parisien. Georges SÉGUY, ancien secrétaire général de la CGT, a partagé avec ses camarades du Livre parisien son parcours d'homme engagé, de militant et de résistant déporté durant la seconde guerre mondiale. Tranche d'Histoire !

Notre Camarade Georges SEGUY intervient le plus souvent dans les lycées pour parler de la Résistance et de la déportation. L'ancien ouvrier du Livre était à la maison de Livre le 28 janvier dernier.

Adolescence rebelle

À 15 ans, il compose l'Huma, Combat et réalise des faux papiers sous le pseudonyme de Jo, chez un patron libataire et résistant. Le 4 février 1944, il sera arrêté, puis déporté à Mauthausen. L'horreur commence dès le trajet où les détenus sont entassés comme des animaux.

Georges se forge une conviction : « l'amour de la vie peut faire reculer la désespérance », même

lorsqu'on devient « 60581 » qu'il faut dire et comprendre en allemand lors de l'appel pour échapper aux coups et aux morsures des chiens. Il sortira de cet enfer à 18 ans, déséquilibré, meurtri au point de ne pas parler de son vécu, de peur d'être diabolisé.

Il prêtera un serment, avec des camarades survivants : « nous continuons la lutte pour la Paix, la Liberté et le Bonheur des hommes ».

La vie continue

Georges devient cheminot, avec un statut de jeune rescapé qui le gêne : « je n'aime qu'on me prenne pour un héros, je ne voulais pas le devenir ». Il sera secrétaire de sa Fédération à 22 ans, membre du bureau politique du PCF à 29, secrétaire général de la CGT à 40 ans.

Georges évoque la culture politique de son père : « j'ai débuté dans la vie avec cet héritage qui disait Lénine est un génie, la classe ouvrière a pris le pouvoir, la Commune de Paris est vengée par Octobre 17 ».

Je ne renie rien de mes combats, de mes convictions

Georges nous livre ses doutes, ses désaccords. En délégation en URSS, au sein de la FSM, il fit souvent part de ce qui le choquait, comme l'absence de droit de grève en URSS, le rôle des syndicats soviétiques. Il fut souvent en porte à faux entre ceux qui voulaient avancer vite et ceux qui voulaient réfléchir doucement.



Georges Séguy

Il parle du choc qu'il a éprouvé lors de la révélation des crimes de Staline, du sentiment d'abandon, de trahison, renforcé par le fait que la délégation du PCF n'avait pas fait état du discours de KROUTCHEV, pourtant imprimée dans le Monde.

L'évocation de 1936 a permis de parler de la nécessité d'une perspective politique. Georges qualifia 1968 de rendez-vous manqué de la gauche : « les perspectives politiques ont cruellement fait défaut au mouvement social pour transformer la société. Depuis, le rapport de forces n'a pas toujours été en faveur des luttes. Actuellement, la division de la gauche, l'absence de perspectives politiques, le renoncement même font la part belle à la droite et au patronat. Je pense que le Front de Gauche peut ouvrir une alternative. Le verbe "résister" qui s'est si bien illustré dans le passé, notamment pendant la guerre, semble encore avoir de beaux jours devant lui ... Sachons le conjuguer à tous les temps ! ».

Michel ANCÉ 7

Exacompta : Discrimination syndicale, la preuve !

Une fois de plus la société Exacompta fait parler d'elle. En décembre 2009, nous avons lancé un appel à venir soutenir notre ami Djazi Ghouini qui de Jemmapes lors d'un entretien préalable en vue d'un licenciement. Comme vous pourrez le constater, les faits reprochés à notre délégué syndical CGT sont plus que rocambolesques.

- Avoir déclaré un accident du travail qui matériellement n'a pu avoir lieu.
- Avoir accusé ouvertement et publiquement un cadre de l'entreprise ainsi qu'un délégué syndical de demander une fausse attestation à un intérimaire.
- Avoir accusé publiquement la trésorière de ne pas vouloir rendre les comptes du CE.
- Avoir publiquement et devant témoins, ordonné à un salarié de ne pas respecter les directives de travail données par son supérieur.
- De travailler moins que ses collègues.

Sur ces faits François Nusse, Pdg d'Exacompta a donc lancé une procédure à l'encontre de Djazi. Les membres du CE furent consultés, et, sans surprises les membres élus de la Cfdt ont émis un avis favorable à son licenciement. Cela exprime bien le contexte dans lequel milite Djazi et toute son équipe syndicale au sein de l'entreprise.



Au centre, Djazi Ghouini entouré de ses collègues de la section syndicale SGLCE et du syndicat.

Forcément, arrivée en 2000, la CGT n'a jamais été la bienvenue chez Exacompta. Coupable de tous les maux, même celui de vouloir faire fermer l'entreprise ! D'ailleurs l'employeur n'hésite pas à « utiliser » un courrier de réponse de la trésorière du CE pour les motifs de licenciement de Djazi : « vous chercher en permanence le conflit... Votre seul but étant de fermer l'entreprise... » Et, cerise sur le gâteau : « Vous allez sans arrêt solliciter l'inspection du travail ». Cette tirade a d'ailleurs beaucoup plus à cette dernière.

Djazi fût donc convoqué, ainsi que l'employeur à l'enquête contradictoire le 11 janvier dernier, initiée par l'inspectrice du travail (procédure normale, lorsqu'un élu mandaté ou désigné fait l'objet d'une demande de licenciement).

Pour l'anecdote, nous allons rentrer dans les détails du premier motif invoqué par François Nusse pour montrer ou rappeler jusqu'où, certains employeurs sont prêts à aller dans la discrimination et le harcèlement envers les élus.

Pour le premier point : la déclaration d'accident du travail évoque des faits qui ne peuvent avoir matériellement eu lieu.

Lors d'un accident de travail, il est fait un formulaire nommé « 3 volets ». Y sont inscrits les circonstances de l'accident, ceux-ci sont manuscrits et pas forcément par la victime. Hors l'employeur repose son grief sur ces circonstances qui n'ont pas été écrites par Djazi, de plus l'employeur dit que le paquet qu'a confectionné Djazi est d'un poids supérieur à ce qui est préconisé (23,3 kg au lieu de 22 kg). Djazi devant l'inspectrice du travail a redonné sa version des faits et son patron a reconnu que dans ces conditions effectivement il n'y a pas de raison de lui reprocher quoi que ce soit.

Aujourd'hui Djazi a reçu la décision de l'inspection du travail qui avait pour rôle de vérifier si la demande de licenciement est liée aux mandats représentatifs du personnel exercés par Monsieur Ghouini.

L'autorisation est refusée. La procédure n'est pas terminée, car l'employeur a la possibilité de faire un recours hiérarchique auprès du ministère du travail, puis auprès du tribunal.

En attendant, pour la CGT c'est une victoire ! Nous avons la preuve de la discrimination syndicale récurrente dans cette entreprise, nous entendons bien stopper cette pratique honteuse en trainant une fois de plus ce patron voyou devant le tribunal.

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Janvier 2010	119,96	- 0,2	+ 1,1
Décembre 2009	120,04	+ 0,3	+ 0,9
Novembre 2009	119,64	+ 0,1	+ 0,4
Octobre 2009	119,48	+ 0,1	- 0,2
Septembre 2009	119,37	- 0,2	- 0,4
Août 2009	119,66	+ 0,5	- 0,2
Juillet 2009	119,05	- 0,4	- 0,7
Juin 2009	119,58	+ 0,1	- 0,5
Mai 2009	119,43	+ 0,2	- 0,3
Avril 2009	119,25	+ 0,2	+ 0,1
Mars 2009	119,06	+ 0,2	+ 0,3
Février 2009	118,84	+ 0,4	+ 0,9

Source : Insee

Salaires

Salaires minimum

■ Pour l'année 2010, le Smic a été augmenté de 0,50 %, ce qui amène le salaire horaire à 8,86 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 343,77 € et un salaire net de 1 051,00 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :

- 1 512,70 € avec majoration de salaire de 10 % de la 36^e à la 39^e heure.

- 1 535,74 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36^e à la 39^e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

- 7,10 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)

- 7,98 € pour salariés âgés de 17 ans à 18 ans (abattement de 10 %)

- Plafond de la Sécurité Sociale

2 773 €/mois ;

33 276 €/an.

Chômage total Allocation de solidarité

Si vous avez travaillé au moins cinq ans :

- moins de 55 ans : 14,74 € maxi/jour pendant 6 mois (renouvelable)

- 55 ans et plus : 14,74 € maxi/jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546^e jour d'indemnisation : 21,16 € maxi/jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003 ; majoration supprimée depuis le 1^{er} janvier 2004.

Plafond des ressources mensuelles (y compris l'allocation de solidarité) :
personne seule : 1 031,80 € ;
couple : 1 621,40 €.

Minimas au 1^{er} janvier 2010

RMI et RSA 460,09 € pour une personne seule.

Retraites complémentaires

Valeur du point :
Agirc : 0,4132 € ;
Arrco : 1,1848 € ;
Ircantec : 0,43751 €.